

LA  
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

REVUE MENSUELLE

DU  
BUREAU INTERNATIONAL

POUR LA

PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE



60<sup>e</sup> Volume — Année 1944



BERNE  
BUREAU INTERNATIONAL  
POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
1944



# TABLES DES MATIÈRES

DE LA

SOIXANTIÈME ANNÉE

1944

## TABLE DES ARTICLES

### Bibliographie:

Ouvrages nouveaux . . . . .	26, 40, 56, 72, 111, 112
Publications périodiques . . . . .	128

### Congrès et assemblées:

Revue pour 1943 . . . . .	11
<i>Réunions nationales</i>	

*Belgique.* Association nationale belge pour la protection de la propriété industrielle (Assemblées générales des 26 février 1938, 25 février 1939, 28 février et 14 avril 1942, 27 février et 5 juin 1943, 26 février et 8 juin 1944) . . . . . 157

### Correspondance:

Lettre d'Argentine (M. Wassermann) . . . . .	103
Lettre de Belgique (Th. Braun) . . . . .	175
Lettre de France (Fernand-Jacq) . . . . .	89
Lettre des Pays-Bas (J. W. van der Zanden) . . . . .	26
Lettre de Roumanie (C. Akerman) . . . . .	67

### Documents officiels:

#### UNION INTERNATIONALE:

État au 1<sup>er</sup> janvier 1944 . . . . . 1, 2

#### LÉGISLATION INTÉRIEURE:

Revue pour 1943 . . . . . 11, 12

#### MESURES PRISES EN RAISON DE L'ÉTAT DE GUERRE ACTUEL:

Allemagne . . . . .	2, 17, 18, 41, 177
Brésil . . . . .	132
Canada . . . . .	161
Danemark . . . . .	129
Dominicaine (Rép.) . . . . .	162

### Documents officiels (*suite*):

Hongrie . . . . .	149, 177
Maroe (Zone française) . . . . .	19, 93, 94
Norvège . . . . .	29, 30, 31
Nouvelle-Zélande . . . . .	162
Slovaquie . . . . .	31
Snède . . . . .	130

#### — LÉGISLATION ORDINAIRE:

*A. Pays de l'Union*

Allemagne . . . . .	32
Australie . . . . .	3, 4, 19, 33, 41, 57
Belgique . . . . .	60, 61, 62, 64, 73, 113, 131
Protectorat de Bohême et de Moravie . . . . .	63, 75, 115
Brésil . . . . .	132
Espagne . . . . .	35, 44, 75, 76, 163
France . . . . .	4, 24, 35, 44, 94, 115
Finlande . . . . .	178
Grande-Bretagne . . . . .	76, 95
Hongrie . . . . .	149, 154
Mexique . . . . .	116, 133, 150, 163, 180, 183
Norvège . . . . .	100, 117
Pays-Bas . . . . .	44
Roumanie . . . . .	153, 154
Slovaquie . . . . .	11
Suisse . . . . .	169

*B. Pays non unionistes*

Égypte . . . . .	4
Panama . . . . .	118, 139

#### CONVENTIONS PARTICULIÈRES:

Revue pour 1943 . . . . .	11
---------------------------	----

**Études générales:**

L'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle en 1943 . . . . .	11
Les projets de lois hongrois sur les brevets et les modèles d'utilité ( <i>E. Bánya</i> ) . . . . .	25
De l'état actuel de la question des inventions d'employés . . . . .	36, 48
Du produit industriel nouveau ( <i>A. Casalonga</i> ) . . . . .	64
Brevetabilité et produits pharmaceutiques ( <i>R. Dunan</i> ) . . . . .	83
Comp d'œil sur les dispositions relatives à la sauvegarde des droits de propriété industrielle en cas de remaniements territoriaux . . . . .	100, 122, 139
La protection de la marque étrangère en Suisse (à propos d'un livre récent) . . . . .	154
La loi fédérale suisse sur la concurrence déloyale . . . . .	171
Les mesures exceptionnelles prises par divers pays, en matière de propriété industrielle, en raison de l'état de guerre actuel . . . . .	184

**Jurisprudence:**

Revue pour 1943 . . . . .	13
Allemagne . . . . .	125
Argentine . . . . .	103
France . . . . .	28, 64, 72, 89, 91
Pays-Bas . . . . .	176
Portugal . . . . .	92
Roumanie . . . . .	67
Suisse . . . . .	15, 39, 56, 128, 146, 158, 189

**Nécrologie:**

Ferruccio Foá . . . . .	147
Walther Kraft . . . . .	160

**Nouvelles diverses:**

Japon. Mutation dans l'organisation administrative des affaires de propriété industrielle . . . . .	111
Pays-Bas. A propos de l'ordonnance relative aux droits des créateurs de semences . . . . .	72
Suisse. Le centenaire de la naissance de Numa Droz . . .	28

**Statistique:**

Revue pour 1942 . . . . .	13
Statistique générale de la propriété industrielle pour 1942, suppléments: Gouvernement général de Pologne .	16
Brésil . . . . .	40
Mexique . . . . .	92
Statistique générale de la propriété industrielle pour 1943 . . . . .	190 à 192
Allemagne. Statistique de la propriété industrielle pour les années 1942 et 1943 . . . . .	148
Suisse. Statistique de la propriété industrielle pour les années 1940 à 1943 . . . . .	110 à 112

**Union internationale** (v. ci-dessus, sous « Documents officiels » et ci-après, sous « Liste des documents officiels », en tête).

## TABLE ANALYTIQUE

**A**

ACTES DE L'UNION. — V. Arrangement de La Haye; Arrangement de Madrid (fausses indications de provenance); Arrangement de Madrid (marques); Convention d'Union; Union internationale.

ADMINISTRATIONS DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE. — Belgique. Arrêtés portant règlement organique de l--, p. 62. — Danemark. Cinquantenaire, commémoration, p. 111. — Japon. Mutation dans l'organisation, p. 111.

AGENTS DE BREVETS. — Allemagne. Législation sur les --, introduction en Alsace, ordonnance, p. 32. — Espagne. Ordonnances complémentaires, p. 44, 75, 163. — Hongrie. Israélites, exclusion de la profession, mesures diverses, p. 154.

AKERMAN, CASIMIR. — Lettre de Roumanie, p. 67.

ALIMENTS. — V. Appellations d'origine; Produits divers; Vins.

ALLEMAGNE. — Agents de brevets, législation, introduction en Alsace, ordonnance, p. 32. — Jurisprudence. V. Table systématique. — Propriété industrielle, statistique pour 1942 et 1943, p. 148. — V. Guerre.

**ANNUITÉS. — V. Taxes.****APPELLATIONS D'ORIGINE. — Jurisprudence.**

V. Table systématique. — Belgique. Porto et Madère, arrêté, p. 61; viande de boucherie, arrêté, p. 64. — Égypte. Fromages à appellation géographique, décret, p. 4. — Espagne. « Brandy », exportation, réglementation, ordonnance, p. 35 — V. Arrangement de Madrid (fausses indications de provenance); Produits divers; Spécialités pharmaceutiques; Vins.

ARGENTINE. — Jurisprudence. V. Table systématique. — Lettre d— (M. Wassermann), p. 103.

ARRANGEMENT DE LA HAYE. — Pays membres au 1<sup>er</sup> janvier 1944, p. 2. — V. Dépôt international des dessins ou modèles; Union internationale.

ARRANGEMENT DE MADRID (FAUSSES INDICATIONS DE PROVENANCE). — Pays membres au 1<sup>er</sup> janvier 1944, p. 2. — V. Union internationale.

ARRANGEMENT DE MADRID (MARQUES). — Pays membres au 1<sup>er</sup> janvier 1944, p. 2. — V. Enregistrement international des marques; Marques internationales; Union internationale.

ARTISANAT. — France. Lois portant statut de l'artisanat et instituant des brevets de maîtrise, p. 4, 24.

AUSTRALIE. — Brevets, règlement, p. 3. — Marques, règlement, p. 4.

**B**

BÁNYÁSZ, E. — Étude sur les projets de lois hongrois sur les brevets et les modèles d'utilité, p. 25.

BELGIQUE. — Administration de la propriété industrielle, arrêtés, p. 62. — Appellations d'origine, Porto et Madère, arrêté, p. 61; viande de boucherie, arrêté, p. 64. — Association nationale belge pour la protection de la propriété industrielle, assemblées, p. 157. — Brevets, loi modificative, p. 60; loi codifiée, p. 73; règlement d'exécution, texte codifié, p. 113. — Concurrence déloyale, ventes publiques, lois, p. 64. — Fonds de commerce, mise en gage, loi, p. 60. — Importation, exportation et transit des marchandises, lois et arrêtés, p. 64. — Jurisprudence. V. Table systématique. Lettre de — (Th. Braun), p. 175. — Marques, loi modificative, p. 60; loi codifiée, p. 131. — Produits agricoles et horticoles, commerce,

arrêtés, p. 61, 64. — Propriété industrielle, taxes, arrêté modificatif, p. 60.

BIBLIOGRAPHIE. — V. Table bibliographique.

BOHÈME ET MORAVIE (PROTECTORAT DE --).

— Brevets, ordonnance modificative, p. 63; publications, limitations, ordonnance, p. 75. — Marques, taxes, augmentation, ordonnance, p. 115.

BOISSONS ALCOOLIQUES. — V. Vins.

BRAUN, TH. — Lettre de Belgique, p. 175.

BRÉSIL. — Marques internationales, dispositions diverses, p. 132. — Propriété industrielle, dispositions diverses, p. 132; statistique pour 1942, p. 40. — V. Guerre.

BREVETS. — Brevetabilité et produits pharmaceutiques, étude, p. 83. — Un produit industriel nouveau, étude, p. 64. — Jurisprudence. V. Table systématique.

*Australie.* Règlement, p. 3. — *Belgique.* Loi modificative, p. 60; loi codifiée, p. 73; règlement d'exécution, texte codifié, p. 113; taxes, arrêté modificatif, p. 60. — *Bohème et Moravie (Protectorat de --).* Ordonnance modificative, p. 63; publications, limitations, ordonnance, p. 75. — *Finlande.* Loi, p. 178. — *France.* Loi modificative, p. 35, 44; brevets de maîtrise, institution, loi, p. 24; mesures administratives, p. 94. — *Grande-Bretagne.* Règlement, p. 76. — *Hongrie.* Projet de loi, p. 25. — *Panama.* Mesures d'exécution, p. 118, 139. — *Pays-Bas.* Semences et commerce des semences, droits des créateurs, loi, p. 44. — *Roumanie.* Législation, p. 67; mesures relatives aux intéressants la défense nationale, p. 154. — *Slovaquie.* Délai utile pour déposer la demande, prolongation, loi, p. 11. — V. Administrations de la propriété industrielle; Certificats d'addition; Expositions; Guerre; Inventions d'employés; Modèles d'utilité; Propriété industrielle; Statistique; Taxes.

BREVETS ADDITIONNELS. — V. Certificats d'addition.

BUDGING DE VOOGT, J.G. — V. Table bibliographique.

BUREAU DANOIS DES BREVETS ET DES MARQUES. — V. Table bibliographique.

BUREAU INTERNATIONAL. — V. Arrangement de La Haye; Arrangement de Madrid (marques).

## C

CANADA. — V. Guerre.

CASALONGA, ALAIN. — Étude sur le produit industriel nouveau, p. 64.

CERTIFICATS D'ADDITION. — France. Mesures administratives, p. 94.

CESSION. — V. Brevets; Marques.

CESSION PARTIELLE. — V. Marques.

COMMERCE. — V. Traités de --.

COMMERCE DES SEMENCES. — V. Nonveautés végétales.

CONCURRENCE DÉLOYALE. — Jurisprudence.

V. Table systématique. — *Belgique.*

Ventes publiques, lois, p. 64. — *France.*

Répression de la --, décision, p. 115. —

*Roumanie.* Code pénal, p. 153. — *Suisse.*

Loi nouvelle, texte, p. 169; commentaire, p. 171. — V. Spécialités pharmaceutiques.

CONGRÈS ET ASSEMBLÉES. — Revue pour 1943, p. 11. — *Réunions nationales.* Association nationale belge pour la protection de la propriété industrielle, assemblées, p. 157.

CONTREFAÇON. — V. Marques.

CONVENTION D'UNION. — Pays unionistes au 1<sup>er</sup> janvier 1944, p. 4. — V. Union internationale.

CONVENTIONS PARTICULIÈRES. — Revue pour 1943, p. 11. — V. Hongrie, Slovaquie.

CORRESPONDANCE. — V. Table des articles.

## D

DANEMARK. — V. Guerre.

DÉCHÉANCE. — V. Brevets.

DÉFENSE NATIONALE. — V. Brevets; Guerre.

DÉNRIÉS ALIMENTAIRES. — V. Appellations d'origine; Produits divers; Vins.

DÉPÔT INTERNATIONAL DES DESSINS OU MODÈLES. — Exercice 1943, étude, p. 12. — V. Arrangement de La Haye.

DESSINS OU MODÈLES. — Jurisprudence.

V. Table systématique. — *Belgique.*

Taxes, arrêté modificatif, p. 60. — *Norvège.* Loi modificative, p. 100. — V. Administrations de la propriété industrielle; Arrangement de La Haye; Dépôt international des --; Expositions; Guerre; Modèles d'utilité; Propriété industrielle; Statistique; Taxes.

DOMINICAINE (RÉP.). — V. Guerre.

DROZ, NUMA. — Centenaire de la naissance, p. 28.

DUNAN, R. — Étude sur la brevetabilité des produits pharmaceutiques, p. 83.

## E

ÉGYPTE. — Appellations d'origine, fromages à nom géographique, décret, p. 4. — Thé, vente, réglementation, décret, p. 4.

EMPIRE BRITANNIQUE. — V. Grande-Bretagne.

EMPLOYES. — V. Inventions d'employés.

ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES. — Exercice 1943, étude, p. 11. — V. Arrangement de Madrid (marques); Marques internationales.

ESPAGNE. — Agents de brevets, ordonnances complémentaires, p. 44, 75, 163. — Appellation d'origine « Brandy », réglementation, ordonnance, p. 35. — Spécialités pharmaceutiques, enregistrement et prix imposés, ordonnances, p. 35, 76.

EXPLOITATION. — V. Brevets.

EXPOSITIONS. — Revue pour 1943, p. 13.

## F

FERNAND-JACQ. — Lettre de France, p. 89.

FINLANDE. — Brevets, loi, p. 178.

FOÀ, FERRUCIO. — Nécrologie, p. 147.

FONDS DE COMMERCE. — *Belgique.* Mise en gage, loi, p. 60.

FRANCE. — Artisanat, statut, loi, p. 4. — Brevetabilité et produits pharmaceutiques, étude, p. 83. — Brevets, loi modificative, p. 35, 44. — Brevets de maîtrise, institution, loi, p. 24. — Brevets et brevets additionnels, mesures administratives, p. 94. — Concurrence déloyale, répression, décision, p. 115. — Jurisprudence. V. Table systématique. — Lettre de — (Fernand-Jacq), p. 89.

FROMAGES. — V. Appellations d'origine.

## G

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL. — V. Pologne (Gouvernement général de --).

GRANDE-BRETAGNE. — Brevets, règlement, p. 76.

GUERRE. — Droits de propriété industrielle, sauvegarde en cas de remaniements territoriaux, étude, p. 100. — Mesures prises en raison de l'état de --, revue pour 1943, p. 11, revue pour 1944, p. 184. — *Allemagne*, p. 2, 17, 18, 41, 177. — *Brésil*, p. 132. — *Canada*, p. 161. — *Danemark*, p. 129. — *Dominicaine (RÉP.)*, p. 162. — *Hongrie*, p. 149, 177. — *Maroc (Zone française)*, p. 19, 93, 94. — *Norvège*, p. 29 à 31. — *Nouvelle-Zélande*, p. 162. — *Slovaquie*, p. 31. — *Suède*, p. 130.

## H

HAMELS, JOSEPH. — V. Table bibliographique.

HONGRIE. — Brevets et modèles d'utilité, projets de lois, étude, p. 25. — Israélites, mesures diverses contre eux, p. 154. — Propriété industrielle, arrangement avec la Slovaquie, p. 150. — Traité de commerce avec la Slovaquie, entrée en vigueur provisoire, ordonnance, p. 149. — V. Guerre.

## I

IMITATION SERVILE. — V. Concurrence déloyale.

INDICATIONS DE PROVENANCE. — V. Appellations d'origine.

INVENTEURS. — V. Brevets.

INVENTIONS. — V. Brevets; Expositions; Inventions d'employés.

INVENTIONS D'EMPLOYÉS. — De l'état actuel de la question des —, étude, p. 36.

## J

JAPON. — Administration de la propriété industrielle, mutation dans l'organisation, p. 111.

JURISPRUDENCE. — Revue pour 1943, p. 13. — V. Table systématique.

## K

KRAFT, WALTHER. — Nécrologie, p. 160.

## L

LA HAYE. — V. Arrangement de —.

LÉGISLATION. — Revue pour 1943, p. 12. — V. Liste des documents officiels.

LÉGISLATION DE GUERRE. — V. Guerre.

## M

MADRID. — V. Arrangement de — (fausses indications de provenance); Arrangement de — (marques).

MAROC (ZONE FRANÇAISE). — V. Guerre.

MARQUES. — Jurisprudence. V. Table systématique. — Australie. Règlement, p. 4. — Belgique. Loi modificative, p. 60; loi codifiée, p. 131; taxes, arrêté modificatif, p. 60. — Bohême et Moravie (Protectorat de —). Taxes, augmentation, ordonnance, p. 115. — Norvège. Lois, p. 100, 117. — Panama. Mesures d'exécution, p. 118, 139. — Roumanie. Législation, p. 70; loi portant création du Conseil supérieur économique et réorganisant les chambres professionnelles, p. 153. — Suisse. La protection des marques étrangères, étude, p. 154. — V. Administrations de la propriété industrielle; Expositions; Guerre; Marques internationales; Propriété industrielle; Statistique; Taxes.

MARQUES COLLECTIVES. — Norvège. Loi, p. 117.

MARQUES INTERNATIONALES. — Jurisprudence. V. Table systématique. — Brésil. Dispositions diverses, p. 132. — V. Arrangement de Madrid (marques); Enregistrement international des marques; Guerre; Statistique.

MASSIUS, M. — V. Table bibliographique.

MÉDECINES. — V. Spécialités pharmaceutiques.

MEXIQUE. — Propriété industrielle, loi, p. 116; taxes, décret, p. 183. — Statistique pour 1942, p. 92.

MODÈLES. — V. Dessins ou —.

MODÈLES D'UTILITÉ. — Hongrie. Projet de loi, p. 25. — V. Administrations de la propriété industrielle; Guerre; Propriété industrielle; Statistique; Taxes.

## N

NOM COMMERCIAL. — Jurisprudence. V. Table systématique. — Panama. Mesures d'exécution, p. 118, 139.

NORVÈGE. — Dessins ou modèles, loi modificative, p. 100. — Marques, loi modificative, p. 100. — Marques et marques collectives, loi, p. 147. — V. Guerre.

NOUVEAUTÉ. — Du produit industriel nouveau, étude, p. 64. — V. Brevets.

NOUVEAUTÉS VÉGÉTALES. — Pays-Bas. Semences et commerce des semences, droits des créateurs. loi, p. 44, 72.

NOUVELLE-ZÉLANDE. — V. Guerre.

## P

PANAMA. — Brevets, marques et nom commercial, mesures d'exécution, p. 118, 139.

PAYS-BAS. — Jurisprudence. V. Table systématique. — Lettre des — (J. W. van der Zanden), p. 26. — Semences et commerce des semences, droits des créateurs, loi, p. 44, 72.

POLOGNE (GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE —). — Propriété industrielle, statistique pour 1942, p. 16.

PORTUGAL. — Jurisprudence. V. Table systématique.

PRODUITS AGRICOLES ET HORTICOLES. — Belgique. Arrêtés divers, p. 61, 64.

PRODUITS ALIMENTAIRES. — V. Appellations d'origine; Produits divers; Vins.

PRODUITS DIVERS. — Belgique. Importation, exportation et transit de —, lois et arrêtés, p. 64. — Egypte. Fromages à appellation géographique, décret, p. 4; thé, décret, p. 4. — V. Appellations d'origine; Vins.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES. — V. Spécialités pharmaceutiques.

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE. — L'Union internationale pour la protection de la — en 1943, étude, p. 11. — Droits de —, sauvegarde en cas de remaniements territoriaux, étude, p. 100. — Belgique. Asso-

ciation nationale belge pour la protection de la —, assemblées, p. 157; taxes, arrêté modificatif, p. 60. — Brésil. Dispositions diverses, p. 132. — Hongrie. Arrangement avec la Slovaquie, p. 150. — Mexique. Loi, p. 116; taxes, décret, p. 183. — Panama. Règlement, p. 118, 139. — Pays-Bas. Littérature en matière de —, revue, p. 26. — Roumanie. Législation, extension aux territoires situés au delà des Carpates, loi, p. 153. — Slovaquie. Arrangement avec la Hongrie, p. 150. — V. Administrations de la —; Arrangements de La Haye et de Madrid; Convention d'Union; Conventions particulières; Expositions; Guerre; Statistique; Taxes; Union internationale.

PROTECTION TEMPORAIRE. — V. Expositions.

PROTECTORAT DE BOHÈME ET DE MORAVIE. — V. Bohême et Moravie (Protectorat de —).

## R

RADIATION. — V. Marques; Marques internationales.

RAISONS DE COMMERCE. — V. Nom commercial.

REMÈDES. — V. Spécialités pharmaceutiques.

RENOUVELLEMENT. — V. Marques.

RESTAURATION. — V. Brevets; Taxes.

ROUMANIE. — Brevets, législation, p. 67. — Brevets intéressant la défense nationale, arrêtés, p. 154. — Concurrence déloyale, dispositions du Code pénal, p. 153. — Jurisprudence. V. Table systématique. — Lettre de — (C. Akerman), p. 67. — Législation, extension aux territoires situés au delà des Carpates, loi, p. 153. — Marques, législation, p. 70; dispositions relatives à la création du Conseil supérieur économique et aux chambres professionnelles, p. 153.

## S

SALARIÉS. — V. Inventions d'employés.

SEILER, PETER. — V. Table bibliographique.

SEMENCES. — V. Nouveautés végétales.

SERVICE DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES. — V. Arrangement de Madrid (marques); Enregistrement international des —; Marques internationales.

SERVICE DU DÉPÔT INTERNATIONAL DES DES-SINS OU MODÈLES. — V. Arrangement de La Haye; Dépôt international des —.

SLOVAQUIE. — Brevets, délai utile pour déposer la demande, prolongation, loi, p. 11. — Traité de commerce et arrangement sur la propriété industrielle avec la Hongrie, p. 149. — V. Guerre.

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES. — Brevetabilité et —, étude, p. 83. — Espagne. Enregistrement et prix imposés, ordonnances, p. 35, 76.

SPIRITUUEUX. — V. Vins.

STATISTIQUE. — Propriété industrielle, revue pour 1942, p. 13. — Statistique générale pour 1942, suppléments: Brésil, p. 40; Mexique, p. 92; Pologne (Gouvernement général de —), p. 16; statistique générale pour 1943, p. 190 à 192. — Allemagne. Propriété industrielle, statistique pour 1942 et 1943, p. 148. — Suisse. Propriété industrielle, statistique pour 1940 à 1943, p. 110 à 112.

SUÈDE. — V. Guerre.

SUISSE. — Concurrence déloyale, loi, texte, p. 169; commentaire, p. 171. — Jurisprudence. V. Table systématique. —

Kraft Walther, Nécrologie, p. 460. — Marques étrangères, protection, étude, p. 154. — Numa Droz, centenaire de la naissance, p. 28. — Propriété industrielle, statistique de 1940 à 1943, p. 110 à 112.

## T

TAXES. — Belgique. Arrêté modificatif, p. 60. — Bohême et Moravie (Protectorat de —). Augmentation des — de marques, ordonnance, p. 115. — Mexique. Modification des — de brevets, dessins et marques, décret, p. 183.

TRAITS DE COMMERCE. — Hongrie-Slovénie, p. 149.

## U

UNION INTERNATIONALE. — État au 1<sup>er</sup> janvier 1944, p. 1, 2. — L'— en 1943, étude,

p. 41. — V. Actes de l'Union; Arrangements de La Haye et de Madrid; Convention d'Union; Statistique.

UNIONS RESTREINTES. — V. Arrangements de Madrid et de La Haye.

## V

VINS. — Belgique. Porto et Madère, arrêté, p. 61. — V. Appellations d'origine; Produits divers.

## W

WASSERMANN, M. — Lettre d'Argentine, p. 103.

## Z

ZANDEN (VAN DER —), J. W. — Lettre des Pays-Bas, p. 26. — V. Table bibliographique.

## TABLE SYSTEMATIQUE DE JURISPRUDENCE

## A. Schéma.

## I. Brevets

## 1. Formation du droit.

- a) Personnes brevetables, inventions d'employés, droit moral.
- b) Inventions brevetables ou non (nouveauté, progrès technique, niveau de brevetabilité, produits chimiques, pharmaceutiques, horticoles, etc.).

## 2. Acquisition du droit.

- a) Formalités, examen, modifications apportées au cours de la procédure de délivrance, communication des dossiers, etc.
- b) Taxes de dépôt, mandataires.
- c) Protection aux expositions.

## 3. Étendue et conservation du droit.

- a) Interprétation des brevets.
- b) Obligation d'exploiter.
- c) Annuités.
- d) Prorogation.
- e) Restauration.
- f) Droit de possession personnelle, etc.

## 4. Mutation du droit.

- a) Cession.
- b) Licences.

## 5. Extinction du droit.

- Annulation, expiration, etc.

## 6. Sanctions civiles et pénales.

- Contrefaçon, procédure, capacité d'agir en justice, saisie, etc.

## 7. Droit international en matière de brevets.

- a) Droit international commun. Indépendance des brevets, etc.
- b) Droit international conventionnel. Assimilation aux nationaux, droit de priorité, priorités multiples.
- c) Traité bilatéraux.

## II. Modèles d'utilité

## III. Dessins et modèles industriels

## IV. Marques de fabrique ou de commerce

## 1. Acquisition du droit.

- a) Acquisition par l'usage (marques non enregistrées).

- b) Acquisition par dépôt et enregistrement (formalités, etc.):
  - Marques individuelles.
  - Marques collectives.
- c) Marques d'agents.

## 2. Signes qui peuvent ou non être employés comme marques.

- a) Éléments constitutifs (agencement, emballage, bouteilles, forme du récipient, forme du produit, couleurs, lettres et chiffres, etc.).
- b) Dénominations génériques ou de qualité.
- c) Noms patronymiques et noms géographiques.
- d) Emblèmes.
- e) Marques libres (Freizeichen).
- f) Traductions de marques enregistrées ou employées.

## 3. Étendue et conservation du droit.

- Effets de l'enregistrement. Obligation d'exploiter. Renouvellement.

## 4. Mutation du droit.

## 5. Extinction du droit.

- a) Conflit entre deux marques.
- b) Non usage et usucaption.
- c) Abandon et tolérance.

## 6. Sanctions civiles et pénales.

- Contrefaçon, procédure, capacité d'ester en justice, confiscation, saisie, etc.

## 7. Droit international en matière de marques.

- a) Droit international commun (indépendance des marques).
- b) Droit international conventionnel. Convention d'Union de Paris (assimilation aux nationaux, droit de priorité, protection telle quelle). Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.
- c) Traité bilatéraux.

## V. Nom commercial

## VI. Indications de provenance

## VII. Concurrence déloyale

**B. Espèces publiées dans *La Propriété industrielle* (année 1944) et classées d'après le schéma ci-dessus**

**I. BREVETS**

**1. Formation du droit**

a) Personnes brevetables, inventions d'employés, droit moral.

Néant.

b) Inventions brevetables ou non (nouveauté, progrès technique, niveau de brevetabilité, produits chimiques, pharmaceutiques, horticoles, etc.).

*France.* Est brevetable et a le caractère de produit industriel une carte comptable pour machine à statistique caractérisée par la forme des perforations (Paris, Tribunal civil de la Seine, 1941) . . . . .

Est brevetable une carte à jouer à coins arrondis et façonnés (Cour de cassation, 1866) . . . . .

Est brevetable une lampe de T.S.F. caractérisée par une grille d'arrêt maintenue à un potentiel déterminé et reliée d'une manière spéciale à la cathode de la lampe (Paris, Cour d'appel, 1941) . . . . .

Est brevetable un panneau réclame, formé par des images de fumée répandus dans le ciel par un avion (Paris, Tribunal civil de la Seine, 1928) . . . . .

*Roumanie.* Ne sont pas brevetables les compositions pharmaceutiques ou de désinfection (Bucarest, Cour d'appel, 1938) . . . . .

Les procédés de fabrication de médicaments déjà connus sont brevetables, à moins que « l'intention de tourner la loi ne soit évidente » (Bucarest, Cour d'appel, 1942) . . . . .

Sont exclues de la brevetabilité « les inventions dont l'objet est réservé à l'Etat » (monopole des allumettes, etc.) (Cour de cassation, 1933) . . . . .

L'alcool et les boissons alcooliques entrent dans la définition des produits alimentaires et ne peuvent former d'objet d'un brevet (Cour de cassation, 1940)

*Suisse.* Est destructeur de la nouveauté d'une invention déposée en 1922 le fait que ladite invention a été déposée en Allemagne par une autre personne en 1920 (brevet publié en 1925) et que les objets ont été introduits en Suisse en 1921, et mis à la disposition des hommes du métier de façon telle qu'il faut admettre que la condition subjective de divulgation est remplie (Tribunal fédéral, 1942) . . . . .

Pages

b) Obligation d'exploiter.

Pages

*Roumanie.* Le brevet ne doit pas être considéré comme déchu par le seul fait que le délai durant lequel il devait être exploité est écoulé : la justification des causes ayant empêché l'exploitation peut éviter la déchéance (Bucarest, Cour d'appel, 1938) . . . . .

69

*En sens inverse.* La déchéance pour défaut d'exploitation ayant un caractère d'ordre public, le défaut d'exploitation dans le délai prévu par la loi entraîne de plein droit la déchéance (Bucarest, Cour d'appel, 1939) . . . . .

69

c) Annuités.

65

*Roumanie.* Un brevet est susceptible d'annulation pour défaut de paiement des annuités, mais la déchéance peut être évitée, tant qu'elle n'a pas été prononcée, par le paiement tardif de la somme due (Cour de cassation, 1933) . . . . .

69

*En sens contraire.* Le défaut de paiement des annuités entraîne de plein droit la déchéance du brevet ; elle ne peut être évitée en aucune manière, l'acceptation ultérieure des taxes par l'administration étant nulle et de nul effet sur cette sanction d'ordre public (Bucarest, Cour d'appel, 1937 et 1939) . . . . .

69

d) Prorogation.

68

Néant.

e) Restauration.

68

Néant.

f) Droits de possession personnelle.

68

Néant.

**4. Mutation du droit**

a) Cession.

68

Néant.

b) Licences.

68

*Roumanie.* Le contrat de licence est assimilé au contrat de location ; en conséquence, le licencié ne peut discuter le titre du bailleur « qui ne lui doit que la paisible jouissance du bien loué » (Bucarest, Tribunal, 1941) . . . . .

70

**2. Acquisition du droit**

a) Formalités, examen, modifications apportées au cours de la procédure de délivrance, communication des dossiers, etc.

*Roumanie.* L'administration est en droit d'examiner non seulement la régularité de la demande du point de vue de la forme, mais aussi le fond de la demande, afin de s'assurer qu'il ne s'agit pas d'inventions non brevetables (Bucarest, Cour d'appel, 1938) . . . . .

158

68

b) Taxes de dépôt, mandataires.

Néant.

c) Protection aux expositions.

Néant.

**3. Étendue et conservation du droit**

a) Interprétation des brevets.

Néant.

Néant.

**5. Extinction du droit**

*Roumanie.* Le droit de poursuite en contrefaçon appartient au titulaire du brevet, à l'exclusion du licencié (Bucarest, Tribunal, 1937) . . . . .

70

Le délit de contrefaçon ne consiste pas uniquement dans la fabrication ou dans la mise en vente d'un objet breveté, mais aussi dans la revente de cet objet (Bucarest, Cour d'appel, 1931) . . . . .

70

*Suisse.* Doit être autorisée la publication d'un jugement portant annulation du brevet sur demande conventionnelle, lorsque les annonces faites par le breveté étaient de nature à porter préjudice à celui qui, malgré la défense à lui faite, a utilisé l'invention privée de protection (Tribunal fédéral, 1941)

56

Tombe sous le coup de l'article 46 de la loi sur les brevets (*Patentberühmung*) le fait de mettre en circulation un prospectus ou des papiers de com-

merce munis d'une mention de nature à faire croire à l'existence d'un brevet (Tribunal fédéral, 1944)	Pages 128	c) Marques d'agents, licences d'emploi Néant.	Pages
<b>7. Droit international en matière de brevets</b>			
<i>a) Droit international commun. Indépendance des brevets, etc.</i>			
<i>Roumanie.</i> La date à partir de laquelle un brevet étranger constitue une antériorité légale pour le brevet correspondant délivré en Roumanie doit être établie d'après la loi du pays d'origine du brevet. Pour un brevet français, cette date est celle du dépôt de la demande en France, indépendamment de toute publicité et indépendamment de la personne du breveté (Bucarest, Cour d'appel, 1940) . . . . .	69		
<i>b) Droit international conventionnel. Assimilation aux nationaux, droit de priorité, priorités multiples.</i>			
<i>Roumanie.</i> Pour pouvoir invoquer le bénéfice de l'article 4 de la Convention, il faut que la priorité soit invoquée au moment même du dépôt de la demande (Bucarest, Cour d'appel, 1940) . . . . .	69		
<i>c) Traités bilatéraux.</i>			
Néant.			
<b>II. MODÈLES D'UTILITÉ</b>			
Néant.			
<b>III. DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS</b>			
<i>Allemagne.</i> Un modèle n'est nouveau que si, vis-à-vis des formes anciennes et connues (notamment par une publication ou par l'usage), il produit une nouvelle impression esthétique. Pour savoir si cette impression esthétique est nouvelle, il faut se régler sur le jugement des acheteurs (Berlin, Kammergericht, 1942) . . . . .	126		
<i>Un dessin ou modèle est original (ou caractéristique) lorsque la soumission du travail de l'auteur se présente comme le résultat d'une activité individuelle et créatrice (Reichsgericht, 1932)</i> . . . . .	127		
<i>Suisse.</i> Une création ne peut pas être protégée à la fois comme invention et comme modèle industriel. Une forme choisie à cause de son utilité ne peut pas être invoquée aussi pour revendiquer la protection à titre de modèle industriel; l'effet esthétique ne doit pas être une conséquence nécessaire des avantages pratiques obtenus par telle forme particulière (Tribunal fédéral, 1943) . . . . .	147		
<b>IV. MARQUES DE FABRIQUE OU DE COMMERCE</b>			
<b>1. Acquisition du droit</b>			
<i>a) Acquisition par l'usage (marques non enregistrées).</i>			
<i>Roumanie.</i> Le droit à la marque s'acquiert par l'usage (Ilfov, Tribunal, 1936) . . . . .	71		
<i>b) Acquisition par dépôt et enregistrement (formalités, etc.).</i>			
<i>    Marques individuelles</i>			
<i>Pays-Bas.</i> Réformant sa jurisprudence, le <i>Hooge Raad</i> juge que l'enregistrement ne doit pas être nécessairement limité à un seul genre de produits. Il suffit que l'on puisse savoir clairement quels genres de produits la liste des produits comprend (Hooge Raad, 1943) . . . . .	176		
<i>    Marques collectives</i>			
Néant.			
<b>2. Signes qui peuvent ou non être employés comme marques</b>			
<i>a) Éléments constitutifs (agencement, emballage, bouteilles, forme du récipient, forme du produit, couleurs, lettres et chiffres, etc.).</i>			
<i>France.</i> Est protégeable au titre de marque la couleur employée pour l'enveloppe d'un produit déterminé attendu que ladite couleur constitue le « caractère essentiel » de la marque du demandeur, que ce signe est « arbitraire et indépendant » de la nature du produit (Paris, Cour d'appel, 1944) . . . . .	91		
<i>b) Dénominations génériques ou de qualité.</i>			
<i>Argentine.</i> Le mot <i>Fosfosal</i> doit être admis à l'enregistrement comme marque pour désigner le phosphate acide de sodium (Camara federal, 1943) . . . . .	104		
<i>La dénomination <i>Ajustasolo</i> ne peut être enregistrée comme marque pour la classe 6 (instruments chirurgicaux médicaux, etc.), ce terme indiquant la nature du produit (Camara federal, 1943) . . . . .</i>	110		
<i>Les termes <i>La Novela para todos</i> peuvent être enregistrés comme marque pour la classe 18 (articles et matériaux pour l'impression, la librairie, etc.) (Camara federal, 1943) . . . . .</i>	110		
<i>La marque <i>Hormonas</i> peut être enregistrée pour machines à écrire ou à calculer, attendu qu'elle n'a aucune relation avec les produits qu'elle couvre et ne saurait tromper les consommateurs au sujet de la substance ou de la qualité de ces produits (Camara federal, 1943) . . . . .</i>	111		
<i>Roumanie.</i> Constituent des appellations de fantaisie protégeables les dénominations <i>Pyramidon</i> et <i>Aspirine</i> (Bucarest, Cour d'appel, 1930) . . . . .	71		
<i>Suisse.</i> Doit être admise à la protection la marque <i>Nera</i> pour distinguer des emballages métalliques: il n'y a pas association d'idées entre cette marque et le fleuve du même nom (Tribunal fédéral, 1942) . . . . .	39		
<i>c) Noms patronymiques et noms géographiques.</i>			
<i>Argentine.</i> Quoique appartenant à la langue anglaise, la dénomination <i>Handicap</i> doit être enregistrée comme marque, attendu qu'elle figure maintenant dans le vocabulaire argentin (Camara federal, 1943) . . . . .	109		
<i>Suisse.</i> Peuvent être protégées comme marques les dénominations <i>Vin du Cap Corse au quinquina</i> , <i>Un Cap</i> , pour un apéritif (Genève, Cour de Justice, 1944) . . . . .	189		
<i>d) Emblèmes.</i>			
Néant.			
<i>e) Marques libres (Freizeichen).</i>			
Néant.			
<i>f) Traductions de marques enregistrées ou employées.</i>			
Néant.			
<b>3. Étendue et conservation du droit</b>			
<i>Argentine.</i> Dans les cas de renouvellement d'enregistrement de marques, l'opposition formulée par le titulaire d'une marque ressemblante n'est pas recevable (Camara federal, 1942) . . . . .	108		

*Roumanie.* Correspond à un abandon entraînant la chute de la marque dans le domaine public le fait de ne pas renouveler une marque dans le délai légal (Bucarest, Cour d'appel, 1930) . . . . .

Pages

71

#### 4. Mutation du droit

*Roumanie.* Est inopérante et entraîne la déchéance du droit du cédant la cession qui n'a pas été inscrite au registre des marques dans le délai de trois mois prévu par l'article 5 de la loi (Ilfov, Tribunal, 1931)

71

*Suisse.* En cas de transfert d'une marque, l'acquéreur entre dans la position juridique résultant de l'enregistrement, sans égard à un changement de pratique — interprétation plus rigoureuse des marques «contraires aux mœurs» — de l'administration suisse; seules les dispositions du droit fédéral prononcées après l'enregistrement sont susceptibles de modifier la situation de la marque (Tribunal fédéral, 1943) . . . . .

15

#### 5. Extinction du droit

##### a) Conflit entre deux marques.

*Argentine.* Celui qui a adopté un nom commercial en 1890 ne peut pas s'opposer à ce que le titulaire d'une marque enregistrée en 1926 lui interdise l'emploi de ce nom au titre de marque. Est rejetée la demande reconventionnelle tendant à faire radier la marque (Camara federal, 1943) . . . . .

106

La marque et le journal poursuivant des activités de nature différente, le propriétaire d'une marque déposée pour cinématographie, pellicules, etc. ne peut pas s'opposer à ce qu'une autre personne emploie la dénomination déposée comme titre d'un film ou d'un journal (Juez federal, 1942; Camara federal, 1943) . . . . .

107

*Argentine.* Sont susceptibles d'être confondues les marques *Sagardua* et *Sandunga* (Camara federal, 1943)

104

les marques *Elton* et *Halton* (Camara federal, 1942)

105

les marques *Tricoline* et *Trivofin* (Camara federal, 1942) . . . . .

105

les marques *Majestad* et *La Reina* (Camara federal, 1942) . . . . .

108

les marques *Estimulex* et *Estimularene* (Camara federal, 1943) . . . . .

109

les marques *Sportex* et *Summer Sportex* ou *Winter Sportex* (Juez federal, 1943) . . . . .

109

Une marque ne peut pas être enregistrée au nom de deux maisons différentes, une fois pour bistouri (classe 16), une autre fois pour rasoir ou couteau (classe 10) (Camara federal, 1943) . . . . .

111

*Portugal.* La marque *Floral* ne peut pas être opposée à la marque *Perfumeria Floralia* (Lisbonne, Tribunal, 1944) . . . . .

92

##### b) Non usage et usucaption.

Néant.

##### c) Abandon et tolérance.

*Argentine.* Deux marques identiques peuvent être enregistrées simultanément au nom de deux maisons différentes si le premier déposant y consent (Camara federal, 1943) . . . . .

103

*Roumanie.* Le non-renouvellement d'une marque dans le délai légal équivaut à un abandon de la marque (Bucarest, Cour d'appel, 1930) . . . . .

71

#### 6. Sanctions civiles et pénales

*Contrefaçon, procédure, capacité d'ester en justice, confiscation, saisie, etc.*

*Argentine.* Est licite l'emploi comme enseigne, de la mention, conforme à la vérité, «ancien premier conceleur du „Gant français” (maison James)», bien que le mot *James* ait été enregistré comme marque en faveur de la maison «*Gant français*» (Camara federal, 1943) . . . . .

*Roumanie.* Commet une violation du droit à la marque celui qui emploie une dénomination similaire comme enseigne commerciale (Bucarest, Tribunal de commerce, 1938) . . . . .

#### 7. Droit international en matière de marques

##### a) Droit international commun (indépendance des marques).

*Roumanie.* Les marques d'origine russe ne sont pas protégées en Roumanie, faute d'une convention de réciprocité liant la Roumanie et la Russie (Ilfov, Tribunal, 1935) . . . . .

##### b) Droit international conventionnel. Convention d'Union de Paris (assimilation aux nationaux, droit de priorité et droit de possession personnelle, protection telle quelle). Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

*Roumanie.* Le fait de n'avoir pas fait enregistrer une marque étrangère dans le délai de priorité unioniste ne peut affecter le fond même du droit, s'il appert que le demandeur avait utilisé sa marque avant le défendeur (Ilfov, Tribunal, 1936) . . . . .

L'enregistrement international assure la même protection que l'enregistrement national; la publicité résultant de la publication dans le journal du Bureau international est suffisante (Cour de cassation, 1942) . . . . .

L'omission de certaines formalités légales pour la mise en application d'une convention internationale ne peut pas être invoquée par les parties au procès (Bucarest, Tribunal commercial, 1942) . . . . .

##### c) Traité bilatéraux.

Néant.

##### d) Mesures de guerre.

*Roumanie.* Est valable le renouvellement d'une marque appartenant à un étranger dont le pays se trouvait en état de guerre avec la Roumanie si les droits accordés par les lois roumaines à cet étranger n'avaient été que suspendus pendant la durée des hostilités et non abolis (Galatz, Cour d'appel, 1932) . . . . .

#### V. NOM COMMERCIAL

*Roumanie.* Le nom commercial d'une entreprise unioniste est protégé en Roumanie sans aucune obligation d'enregistrement ou de dépôt préalable (art. 8 de la Convention de Paris) (Bucarest, Tribunal commercial, 1938) . . . . .

*Argentine.* Les deux noms *Expreso America* et *Expreso America Europa* peuvent être confondus (Camara federal, 1943) . . . . .

Est au bénéfice de la prescription acquisitive celui qui emploie publiquement un nom commercial

Pages

105

71

70

71

71

71

71

71

105

semblable à un autre nom commercial pendant plus d'une année (Cour suprême, 1943 et Camara federal, 1943)	Pages	106
Peuvent être confondus les noms <i>Inteco</i> et <i>Intex</i> (Camara federal, 1942); <i>Cometar</i> et <i>Cometa</i> (Camara federal, 1942)	Pages	106

**VI. INDICATIONS DE PROVENANCE** Pages

Néant.

**VII. CONCURRENCE DÉLOYALE**

Néant.

# TABLE CHRONOLOGIQUE

## DES JUGEMENTS, ARRÊTS ET DÉCISIONS

<b>1853</b>	Pages	<b>1934</b>	Pages	<b>1941</b>	Pages
Paris, Cour de cassation, 9 février . . . . .	67	Hfov, Tribunal, 26 février . . . . .	71	Bucarest, Tribunal, 8 avril . . . . .	27
		Hfov, Tribunal, 28 avril . . . . .	70	Bucarest, Cour d'appel, 12 juin . . . . .	69
		Paris, Tribunal civil de la Seine, 19 octobre . . . . .	91	Buenos-Ayres, <i>Comisario de marcas</i> , 25 octobre . . . . .	103
				Bucarest, Cour d'appel, 31 octobre . . . . .	69
<b>1866</b>		<b>1935</b>		<b>1942</b>	
Paris, Cour de cassation, 26 janvier . . . . .	65	Berlin, <i>Reichspatentamt</i> , 4 janvier . . . . .	176	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 24 février . . . . .	107
<b>1902</b>		Bruxelles, Cour d'appel, 7 février . . . . .	176	Bucarest, Cour de cassation, 27 mars . . . . .	71
Bruxelles, Cour d'appel, 7 février . . . . .	176	Bruxelles, Cour d'appel, 9 mars . . . . .	176	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 20 avril . . . . .	108
<b>1913</b>		Hfov, Tribunal, 3 octobre . . . . .	71	Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 22 avril . . . . .	103
Berlin, <i>Reichspatentamt</i> , 29 janvier . . . . .	176	Hfov, Tribunal, 16 décembre . . . . .	70	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 19 mai . . . . .	108
<b>1926</b>		<b>1936</b>		Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 20 mai . . . . .	109
Bucarest, Cour de cassation, 4 novembre . . . . .	70	Hfov, Tribunal, 17 mars . . . . .	71	La Plata, <i>Juez federal</i> , 28 octobre . . . . .	106
<b>1928</b>		Hfov, Tribunal, 4 avril . . . . .	71	Paris, Cour d'appel, 18 novembre . . . . .	65, 175
Paris, Tribunal civil de la Seine, 28 mars . . . . .	66	Hfov, Tribunal, 10 juillet . . . . .	71	Paris, Tribunal civil de la Seine, 5 décembre . . . . .	65
<b>1929</b>		Bucarest, Cour de cassation, 31 octobre . . . . .	71	<b>1943</b>	
Bucarest, Cour d'appel, 26 juin . . . . .	71	Oslo, Bureau des brevets, 21 décembre . . . . .	176	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 21 septembre . . . . .	103
Bucarest, Cour d'appel, 13 novembre . . . . .	71	<b>1937</b>		Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 21 octobre . . . . .	103
<b>1930</b>		Paris, Cour d'appel, 1 <sup>er</sup> mai . . . . .	91	Bucarest, Cour de cassation, 27 mars . . . . .	71
Bucarest, Cour d'appel, 26 mars . . . . .	71	Bucarest, Tribunal, 3 juin . . . . .	70	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 29 novembre . . . . .	107
Bucarest, Cour de cassation, 14 novembre . . . . .	71	Hfov, Tribunal, 28 juin . . . . .	71	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 20 avril . . . . .	108
<b>1931</b>		Bucarest, Cour d'appel, 30 juin . . . . .	69	Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 22 avril . . . . .	103
Bucarest, Cour d'appel, 19 juin . . . . .	70	Bucarest, Cour d'appel, 17 novembre . . . . .	68	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 19 mai . . . . .	108
Berlin, <i>Reichspatentamt</i> , 14 octobre . . . . .	176	Bucarest, Cour d'appel, 22 décembre . . . . .	71	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 20 mai . . . . .	109
Hfov, Tribunal, 28 novembre . . . . .	71	<b>1938</b>		La Plata, <i>Camara federal</i> , 22 mai . . . . .	106
<b>1932</b>		Bucarest, Cour d'appel, 21 mars . . . . .	69	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 27 mai . . . . .	108
Bucarest, Cour d'appel, 10 janvier . . . . .	71	Bucarest, Cour d'appel, 16 avril . . . . .	69	Berlin, <i>Kammergericht</i> , 29 mai . . . . .	125
Bucarest, Cour d'appel, 25 février . . . . .	71	Bucarest, Cour d'appel, 9 mai . . . . .	68	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 2 juin . . . . .	105
Galatz, Cour d'appel, 8 décembre . . . . .	71	Bucarest, Tribunal commercial, 12 mai . . . . .	71	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 20 juin . . . . .	106
<b>1933</b>		Bucarest, Cour d'appel, 7 octobre . . . . .	70	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 6 août . . . . .	111
Bucarest, Cour d'appel, 25 janvier . . . . .	69	Paris, Tribunal civil de la Seine, 6 décembre . . . . .	65	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 3 septembre . . . . .	106
Bucarest, Cour d'appel, 22 février . . . . .	70	<b>1939</b>		Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 11 septembre . . . . .	103
Bucarest, Cour de cassation, 1 <sup>er</sup> juin . . . . .	68	Bucarest, Tribunal, 3 février . . . . .	70	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 21 septembre . . . . .	103
Paris, Cour d'appel, 14 juillet . . . . .	91	Bucarest, Cour d'appel, 17 mai . . . . .	69	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 29 septembre . . . . .	107
Paris, Cour d'appel, 24 juillet . . . . .	91	Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 23 août . . . . .	104	Bucarest, Tribunal commercial, 5 octobre . . . . .	71
Bucarest, Cour de cassation, 20 novembre . . . . .	69	<b>1940</b>		Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 14 octobre . . . . .	106
		Bucarest, Cour de cassation, 9 janvier . . . . .	68	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 30 octobre . . . . .	104
		Bucarest, Cour de cassation, 20 février . . . . .	70	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 3 novembre . . . . .	106
		Bucarest, Cour de cassation, 8 mars . . . . .	71	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 4 novembre . . . . .	105
		La Haye, <i>Hooge Raad</i> , 29 mars . . . . .	28	Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 9 novembre . . . . .	108
		Nancy, Cour d'appel, 3 avril . . . . .	72	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 10 novembre . . . . .	105

Buenos-Ayres, <i>Juez et Camara federal</i> , 12 novembre . . . . .	107, 109	Buenos-Ayres, <i>Camara et Juez federal</i> , 26 mars . . . . .	104, 109, 110	Rosario, <i>Camara et Juez federal</i> , 12 août . . . . .	106, 108
Bucarest, Cour d'appel, 18 novembre . . . . .	68	Buenos-Ayres, Cour suprême, 31 mars . . . . .	106	Lausanne, Tribunal fédéral, 12 octobre . . . . .	15
Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 18 novembre . . . . .	105	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 1 <sup>er</sup> avril . . . . .	108	Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 3 novembre . . . . .	108, 111
Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 4 décembre . . . . .	106, 108	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 15 avril . . . . .	106	Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 5 novembre . . . . .	106, 111
Lansanne, Tribunal fédéral, 9 décembre . . . . .	39	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 30 avril . . . . .	109	Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 8 novembre . . . . .	108
Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 11 décembre . . . . .	105	Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 6 mai . . . . .	105	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 17 novembre . . . . .	106
Buenos-Ayres, <i>Procurador fiscal</i> , 12 décembre . . . . .	109	Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 7 mai . . . . .	104	Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 29 novembre . . . . .	106
Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 14 décembre . . . . .	106	Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 14 mai . . . . .	109	Lausanne, Tribunal fédéral, 30 novembre . . . . .	146
Lausanne, Tribunal fédéral, 22 décembre . . . . .	158	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 17 mai . . . . .	111	Lisbonne, Tribunal, 6 décembre . . . . .	92
Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 28 décembre . . . . .	108	Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 26 mai . . . . .	104	Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 13 décembre . . . . .	111
Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 29 décembre . . . . .	110	Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 31 mai . . . . .	111		
<b>1943</b>					
Buenos-Ayres, Cour suprême, 18 février . . . . .	111	Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 2 juin . . . . .	104	<b>1944</b>	
Bordeaux, Tribunal, 1 <sup>er</sup> mars . . . . .	28	Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 18 juin . . . . .	105	Paris, Cour de cassation, 12 janvier . . . . .	72
Buenos-Ayres, Cour suprême, 17 mars . . . . .	103	Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 21 juin . . . . .	104	Lisbonne, Tribunal, 7 février . . . . .	92
Bruxelles, Cour d'appel, 19 mars . . . . .	175	La Haye, <i>Hooge Raad</i> , 25 juin . . . . .	176	Lausanne, Tribunal fédéral, 11 février . . . . .	128
		Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 28 juin . . . . .	110	Paris, Cour d'appel, 22 mars . . . . .	91
		Paris, Tribunal civil de la Seine, 5 juillet . . . . .	91	Genève, Cour de justice, 2 juin . . . . .	189
		Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 12 juillet . . . . .	105		
		Bruxelles, Tribunal, 14 juillet . . . . .	175		
		Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 18 juillet . . . . .	108		
		Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 26 juillet . . . . .	110		
		Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 30 juillet . . . . .	107		
		Buenos-Ayres, <i>Camara federal</i> , 9 août . . . . .	109		
		Buenos-Ayres, <i>Juez federal</i> , 10 août . . . . .	106		

## TABLE DES NOMS DES PARTIES

Alba, Sociedad de responsabilidad limitada . . . . .	104	Établissements Moench . . . . .	91	Robino, établissements . . . . .	28
Albinarrale . . . . .	105	Établissements Robino . . . . .	28	Roca, A. . . . .	106
Alexander, R. F. & J. C° Ltd. . . . .	108	Frisquet . . . . .	72	Sanchez, Gregorio . . . . .	107
Alvarez Hernández & Cia. . . . .	106	Frossard, L., S. A. . . . .	189	Sandunga . . . . .	104
Amoroso, Amadeo . . . . .	108	Garcia Silva, José . . . . .	107	Sargadua . . . . .	104
Ascone, Francisco . . . . .	108	Goltin . . . . .	175	Saulnier-Duval, société . . . . .	72
Autran . . . . .	176	Gomez Mignez, José . . . . .	108	Savage . . . . .	66
Ayuda Social, S. A. . . . .	107	Grohmann, W. . . . .	56	Sax . . . . .	67
Baumann . . . . .	128	Halloule . . . . .	91	Schaufelberger, Dr W. & C° . . . . .	158
Bellay . . . . .	175	Heer & C°, A.-G. . . . .	15	Schrader's Sons, S. A. . . . .	108
Berlac A.-G. . . . .	56	Hellen y Cia. . . . .	104	Schuberth, H. . . . .	128
Blas Clark, Bernardo . . . . .	107	Henkel & Cie . . . . .	176	Sikkens Lakfabriken . . . . .	176
Bolny . . . . .	146	Hernandez, G. y Cia. . . . .	109	S. A. Compania metalurgica argentina	
Braun . . . . .	146	Hess . . . . .	146	Comela . . . . .	106
Bull, Machines . . . . .	65	Inteco, S. A. . . . .	106	S. A. Fundicion y Talleres . . . . .	109
Bureau fédéral suisse de la propriété intellectuelle . . . . .	15, 39	Intex, S. R. L. . . . .	106	S. A. Industrias químicas Duperial . . . . .	103
Calora A.-G. . . . .	158	James, S. A. . . . .	105	S. A. Instituto de Terapeutica Purissimums . . . . .	109
Camussi, frères . . . . .	108	Kornblume . . . . .	27	S. A. James . . . . .	105
Cinzano . . . . .	104	Krimer, Marcos . . . . .	108	Société du Théâtre Avenida . . . . .	106
Closset . . . . .	66	Le Chapelier . . . . .	65	Société l'Éclairage technique . . . . .	72
Compagnie des machines Bull . . . . .	65	Masalin y Celasco . . . . .	109	Société Saulnier-Duval . . . . .	72
Compagnie Électro-Comptable . . . . .	65	Mattéi & C. . . . .	189	Trombetta . . . . .	106
Compania metalurgica argentina Cometa S. R. L. . . . .	106	Minneapolis Moline Power Implement C°	104	Trust d'État des tils de Leningrade . . . . .	70
Däniker . . . . .	158	Moench, établissements . . . . .	91	Uboldi, Juan José . . . . .	106
Demonty . . . . .	105	Mundus . . . . .	27	Union Gesellschaft für Metallindustrie	
Dormenil, frères . . . . .	109	Nederland'sche(de) Vatenfabrieken N.V.	39	Sils van der Loo & C° . . . . .	109
Dnmoulin . . . . .	28	Olsen, Olaf . . . . .	108	Urcola y Espinach, S. A. . . . .	106
Duperial, S. A. . . . .	103	Orfila . . . . .	107	U.S. Hoffmann Machinery Corporation . . . . .	176
Dupny . . . . .	28	Parisier y Concepcion . . . . .	108	Weihrich . . . . .	106
E. F. A. . . . .	107	Pintaseo y Storch . . . . .	103	Whitworth & Mitchell Ltd. . . . .	106
Errico, Adolfo Ernesto . . . . .	108	Raoux . . . . .	67	Yatta, Moïses et fils . . . . .	106
		Rempfer Syndic . . . . .	66	Zig-Zag, éditions . . . . .	111
		R. F. & J. Alexander C° Ltd. . . . .	108		

# TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

Budding de Voogl, J. G. <i>Het Voorwerp van het Octrooi</i> . . . . .	Pages 40	Listes des brevets et des dessins et modèles, publications officielles de l'Administration suisse . . . . .	Pages 128	<i>an ausländischen Marken in der Schweiz</i> . . . . .	Pages 154
Bureau danois des brevets et des marques. <i>Dansk Patentwesen gennem Halvtreds Aar</i> . . . . .	111	Massius, M. <i>Les brevets d'invention. Grandeur et misère de l'inventeur Français</i> . . . . .	40	Zauden, van der —, J. W. <i>De bijzondere benaming van nieuwe rassen</i> . . . . . — <i>Soort van waren in den zin der Merkenwet. En wanneer zijn waren soortgelyk in den zin der Merkenwet?</i> . . . . .	72 112
Hamels, Joseph. <i>Code des droits intellectuels</i> . . . . .	56	Seiler, Peter. <i>Die Entstehung des Rechts</i>			

## LISTE DES DOCUMENTS OFFICIELS

Publiés dans la *Propriété industrielle* de 1944

<b>Union internationale.</b> — État au 1 <sup>er</sup> janvier 1944 . . . . .	Pages 1, 2	Loi sur la mise en gage de fonds de commerce, l'escompte et le gage de la facture, ainsi que l'agrément et l'expertise des fournitures faites directement à la consommation (du 25 octobre 1919) . . . . .	Pages 60
<b>Allemagne.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — A. <i>Mesures prises en raison de l'état de guerre actuel:</i> Ordonnance portant exécution et complément de celle du 31 août 1942, relative à la protection de la propriété industrielle sur les territoires orientaux occupés (du 7 juin 1943) . . . . .	17	Arrêté royal concernant les taxes sur les brevets d'invention, les marques de fabrique et de commerce et les dessins et modèles industriels (du 3 avril 1926) . . . . .	60
Ordonnance portant exécution et complément de celle du 31 août 1942, relative à la protection de la propriété industrielle sur les territoires orientaux occupés, quant au district général de Lithuanie (du 3 juillet 1943) . . . . .	18	Arrêté royal relatif à l'importation des vins de Porto et de Madère (du 18 avril 1927) . . . . .	61
Troisième avis concernant les facilités accordées, quant à la protection de la propriété industrielle, aux ressortissants suédois (du 9 novembre 1943) . . . . .	2	Lois et arrêtés relatifs à l'importation, à l'exportation et au transit des marchandises (des 30 juin 1931; 30 juillet 1934; 28 février 1935; 4 et 19 janvier 1941 et 1 <sup>er</sup> décembre 1942) . . . . .	64
Troisième avis concernant les facilités accordées, en matière de brevets, dans le Royaume de Suède (du 9 novembre 1943)	2	Arrêté imposant aux détaillants de la viande de boucherie et de charcuterie l'obligation de se faire délivrer un certificat de provenance par le vendeur sur pied ou à la cheville (n° 152, du 17 mars 1935) . . . . .	64
Ordonnance portant limitation des publications dans les affaires de brevets (du 15 janvier 1944) . . . . .	41	Arrêtés concernant l'exportation de tubercules des bégonias (des 6 septembre 1935; 21 février et 8 septembre 1939)	64
Deuxième ordonnance contenant des mesures exceptionnelles en matière de dessins ou modèles industriels (du 28 septembre 1944) . . . . .	177	Arrêtés sommettant certaines marchandises de fabrication étrangère à un conditionnement de marquage faisant apparaître le pays de fabrication, sous les formes déterminées par le Ministère des affaires économiques: a) gobeletarie, articles de ménage, boutons, etc. (des 4 et 5 novembre et 27 décembre 1935; 15 et 16 janvier 1936); b) papier, plaques en verre, films, pellicules, etc. sensibilisés pour la photographie (des 28 et 29 avril 1937; 5 août 1939); c) cartes géographiques, musiques gravées ou imprimées, cartes postales, calendriers, images, vignettes et autres imprimés (des 18 et 19 novembre 1938; 5 août 1939); d) conserves de poisson (du 25 novembre 1939)	64
Quatrième avis concernant les facilités accordées, en matière de brevets, dans le Royaume de Suède (du 23 septembre 1944) . . . . .	177	Arrêtés relatifs aux mélanges et à l'indication de l'origine de certaines catégories de beurre indigène et étranger (des 15 et 20 février 1936) . . . . .	64
B. <i>Législation ordinaire:</i> Ordonnance concernant l'introduction en Alsace de la loi sur les <i>Patentanwälte</i> (du 18 octobre 1943) . . . . .	32	Arrêté portant réglementation de l'emploi des dénominations «couverture de laine», «couverture pure laine», «couverture ¾ laine», «couverture mi-laine» et «couverture de laine mixte» et modifiant celui du 27 décembre 1935 relatif au même objet (du 7 mai 1936) . . . . .	64
<b>Australie.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Règlement sur les brevets (texte codifié de 1912/1941) . . . . .	3, 19, 33, 41, 57	Arrêtés portant exécution de celui n° 283, du 30 mars 1936, qui règle la délivrance des certificats d'origine (des 8 août 1936; 28 mars et 20 juin 1939) . . . . .	64
Ordonnance portant modification du règlement sur les marques (n° 36, du 10 février 1943) . . . . .	4	Arrêtés organisant un contrôle officiel et facultatif du beurre (des 30 avril 1938 et 11 décembre 1939) . . . . .	64
<b>Belgique.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Lois sur les ventes publiques, au détail, de marchandises nénives (des 20 mai 1846; 29 mars 1929; 16 août 1932 et 26 février 1935)	64	Arrêtés concernant l'exportation des azalées de l'Inde (des 13 octobre 1938 et 8 septembre 1939) . . . . .	64
Loi codifiée sur les brevets (du 24 mai 1854/17 novembre 1939) . . . . .	73		
Arrêté royal qui règle l'exécution de la loi sur les brevets (texte codifié des 24 mai 1854/25 novembre 1939) . . . . .	143		
Loi sur les marques de fabrique ou de commerce (texte codifié des 1 <sup>er</sup> avril 1879/30 juin 1933) . . . . .	131		
Loi apportant des modifications aux lois sur les droits d'enregistrement, d'hypothèque, de timbre et de succession (du 30 août 1913) . . . . .	60		

Pages		Pages	
Arrêtés concernant l'exportation des chicorées witloof pour une destination autre que celle du Grand-Duché de Luxembourg (des 28 octobre 1938 et 10 décembre 1942) . . . . .	64	31 octobre 1940, qui concerne la prolongation de certains délais impartis par la loi sur les brevets (du 6 juillet 1943) . . . . .	129
Arrêté organisant un contrôle officiel et facultatif du lait condensé (du 20 février 1939) . . . . .	64	Avis portant prolongation de certains délais impartis par les lois sur les brevets, les dessins ou modèles, les marques et les marques collectives (du 21 mars 1944) . . . . .	129
Arrêté réglementant la vente et l'exportation des pommes de terre (du 10 mai 1939) . . . . .	64	<b>Dominicaine (Rép.). — Législation intérieure.</b> — Mesures prises en raison de l'état de guerre actuel: Loi portant invalidation de tous les enregistrements de marques ou de brevets qui appartiennent à des pays en guerre avec la République, ou à leurs ressortissants (du 15 juillet 1943) . . . . .	162
Arrêtés portant limitation de la durée de certaines ventes en solde et liquidations et réglementation du choix des lieux et locaux où se font ces ventes (des 24 juin 1939; 2 mars 1940) . . . . .	64	<b>Égypte.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Décret réglementant la vente des fromages qui portent un nom géographique (du 4 mars 1942) . . . . .	4
Arrêté portant règlement sur le commerce du miel (du 20 juillet 1939) . . . . .	64	Décret réglementant la vente du thé (du 19 mars 1942) . . . . .	4
Arrêté réglementant l'emploi des dénominations «brosse à peindre et à vernir» et «brosse à blanchir et à gondronner» (du 10 novembre 1939) . . . . .	64	<b>Espagne.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Ordonnances modifiant le règlement pour le fonctionnement du Collège des agents en matière de propriété industrielle (des 19 janvier 1929 et 24 mai 1930) . . . . .	44
Arrêtés royaux relatifs au commerce des produits agricoles et horticoles (des 27 juillet 1939, n° 19; 23 novembre 1939, n° 59) . . . . .	61	Ordonnance complétant les dispositions relatives au Collège des agents en matière de propriété industrielle (n° 489, du 29 novembre 1930) . . . . .	75, 163
Arrêté royal portant règlement organique du Ministère des affaires économiques et des classes moyennes (du 11 décembre 1939) . . . . .	62	Ordonnance relative à la fixation du prix des spécialités pharmaceutiques (du 17 novembre 1943) . . . . .	35
Arrêté ministériel portant exécution de l'arrêté royal du 11 décembre 1939, qui fixe les attributions et le règlement organique du Ministère des affaires économiques et des classes moyennes (du 30 décembre 1939) . . . . .	62	Ordonnance énumérant les centres agronomiques tenus d'expédier les certificats de qualité du Brandy destiné à l'exportation et établissant le minimum des conditions à remplir quant à la qualité de cette liqueur (du 10 janvier 1944) . . . . .	35
Arrêté portant règlement de la salle de lecture de l'Office de la propriété industrielle et abrogation de celui du 22 février 1938 (du 23 février 1940) . . . . .	64	Ordonnance concernant l'enregistrement des aliments médicamenteux (du 6 mars 1944) . . . . .	76
Arrêté relatif au commerce des asperges (du 24 avril 1944) . . . . .	64	<b>Finlande.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Loi sur les brevets (du 7 mai 1943) . . . . .	178
<b>Bohème et Moravie (Protectorat de —).</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Ordonnance portant modification et complément de la loi sur les brevets (du 25 janvier 1944) . . . . .	63	<b>France.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Loi portant statut de l'artisanat (n° 490, du 24 août 1943) . . . . .	4
Ordonnance concernant la limitation des publications et des renseignements dans les affaires de brevets (du 7 avril 1944) . . . . .	75	Décret instituant des brevets de maîtrise (n° 2948, du 3 novembre 1943) . . . . .	24
Ordonnance portant augmentation des taxes en matière de marques (du 14 avril 1944) . . . . .	115	Loi portant modification de la loi du 5 juillet 1884 sur les brevets d'invention (n° 21, du 27 janvier 1944) . . . . .	35, 44
<b>Brésil.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Mesures prises en raison de l'état de guerre actuel et législation ordinaire: Ordonnance concernant l'observation du secret, durant la guerre, au sujet de certaines inventions, la création de la Commission des inventions et d'autres objets (n° 6214, du 20 janvier 1944) . . . . .	132	Décision réglementaire tendant à réprimer la concurrence déloyale, illicite ou abusive (n° 200, du 1 <sup>er</sup> mars 1944) . . . . .	115
<b>Canada.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Mesures prises en raison de l'état de guerre actuel: Ordonnances concernant l'emploi de brevets ou de dessins en temps de guerre (des 4 décembre 1940 et 8 décembre 1942) . . . . .	161	Arrêté portant modification de l'arrêté du 11 août 1903 et fixant la taxe de transformation d'une demande de certificat d'addition en demande de brevet (du 24 avril 1944) . . . . .	94
Ordonnance portant modification du <i>Patents, Designs, Copyright and Trade-Marks (Emergency) Order</i> , du 27 octobre 1939 (du 31 mars 1941) . . . . .	161	<b>Grande-Bretagne.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Règlement concernant les brevets d'invention (n° 858, du 24 juillet 1939/n° 273, du 12 février 1942) . . . . .	76, 95
Ordonnance portant abrogation d'une disposition de l'ordonnance précédée, du 27 octobre 1939 (du 26 mai 1942) . . . . .	161	<b>Hongrie.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — A. Mesures prises en raison de l'état de guerre actuel: Ordonnance concernant la constatation de la réciprocité existant entre la Hongrie et le Reich allemand à l'égard de l'application des dispositions tendant à protéger les personnes que la guerre empêche de liquider leurs affaires (n° 21 706 J. M., du 18 avril 1944) . . . . .	149
Ordonnance portant modification des ordonnances des 4 décembre 1940 et 8 décembre 1942, concernant l'emploi de brevets et de dessins en temps de guerre (du 24 janvier 1944) . . . . .	161	Ordonnance complétant celle n° 620 M. E., de 1940, qui porte prolongation de certains délais relatifs aux affaires de brevets, de marques et de dessins ou modèles (du 27 septembre 1944) . . . . .	177
<b>Danemark.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Mesures prises en raison de l'état de guerre actuel: Avis complétant celui du			

Pages		Pages
B. <i>Législation ordinaire</i> : Ordonnance relative à l'entrée en vigueur provisoire du traité de commerce avec la Slovaquie, signé à Poszony le 13 mars 1940 et des documents y annexés, ainsi que de l'Arrangement additionnel signé à Budapest le 21 avril 1943 (n° 4150 M.E., de 1943) . . . . .		31
Décret-loi concernant l'exclusion des israélites des services et des charges publics, ainsi que de la profession d'avocat (n° 1210 M.E., de 1944; publié le 31 mars 1944) . . . . .		31
Ordonnance portant réglementation uniforme des cercles des personnes auxquelles les dispositions relatives aux israélites ne s'appliquent pas (n° 1730 M.E., du 10 mai 1944) . . . . .		31
Ordonnance concernant le retrail, à l'égard des israélites, de l'autorisation d'exercer la profession d'agent de brevets (n° 24 200, du 16 mai 1944) . . . . .		100
Avis contenant la liste des agents de brevets frappés de la mesure précitée et désignant les curateurs de leurs bureaux (n° 107418, du 28 juillet 1944) . . . . .		100
<b>Maroc (Zone française).</b> — <i>Législation intérieure.</i> — <i>Mesures prises en raison de l'état de guerre actuel</i> : Dahir relatif aux interdictions et restrictions des rapports avec les ennemis (du 23 janvier 1943) . . . . .		162
Arrêté viziriel modifiant l'arrêté viziriel du 13 septembre 1939 relatif aux interdictions et restrictions des rapports avec les ennemis (du 23 janvier 1943) . . . . .	93	148, 139
Arrêté viziriel portant modification, à titre temporaire, de l'arrêté du 21 février 1917, qui règle le mode d'application du dahir relatif à la protection de la propriété industrielle (du 13 novembre 1943) . . . . .	93	44
Circulaire non datée, fixant les conditions d'application du dahir du 1 <sup>er</sup> septembre 1939 et de l'arrêté viziriel du 1 <sup>er</sup> septembre 1939 modifiés par dahir et arrêté viziriel du 23 janvier 1943, relatifs aux interdictions et aux restrictions des rapports avec les ennemis . . . . .	19	153
<b>Mexique.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Loi sur la propriété industrielle (du 31 décembre 1942) 116, 133, 150, 163, 180	94	153
Décret établissant le tarif des taxes en matière de propriété industrielle (du 31 décembre 1942) . . . . .	183	154
<b>Norvège.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — A. <i>Mesures prises en raison de l'état de guerre actuel</i> : Loi portant modification, à titre temporaire, des lois sur les droits de propriété industrielle (n° 3, du 18 juin 1942) . . . . .	29	31
Ordonnance portant, à titre temporaire, modification et complément de la loi revisée sur les brevets, du 2 juillet 1910 (du 19 juin 1942) . . . . .	29	11
Ordonnance portant, à titre temporaire, modification et complément des lois revisées sur les marques et sur les dessins et modèles, du 2 juillet 1910 (du 19 juin 1942) . . . . .	30	130
Ordonnance portant, à titre temporaire, modification et complément de la loi revisée sur les brevets, du 2 juillet 1910 (du 5 décembre 1942) . . . . .	30	130
Ordonnance portant, à titre temporaire, modification et complément des lois revisées sur les marques et sur les dessins et modèles, du 2 juillet 1910 (du 5 décembre 1942) . . . . .	30	130
Ordonnance portant, à titre temporaire, modification et complément de la loi revisée sur les brevets, du 2 juillet 1910 (du 16 juin 1943) . . . . .	30	130
Ordonnance portant, à titre temporaire, modification et complément des lois revisées sur les marques et sur les dessins et modèles, du 2 juillet 1910 (du 16 juin 1943) . . . . .	30	130
<b>Slovaquie.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — A. <i>Mesures prises en raison de l'état de guerre actuel</i> : Loi contenant des mesures extraordinaires pour la protection de la propriété industrielle (n° 14, du 27 janvier 1944) . . . . .		31
B. <i>Législation ordinaire</i> : Avis portant prolongation du délai utile pour déposer les demandes visées par la loi n° 146, du 8 juillet 1942, contenant des dispositions relatives à la protection des inventions (n° 530, du 30 novembre 1943) . . . . .		11
<b>Suède.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — <i>Mesures prises en raison de l'état de guerre actuel</i> : Décrets concernant l'application, dans les rapports avec la Finlande, de la loi n° 924, du 1 <sup>er</sup> novembre 1940, qui contient des dispositions spéciales relatives aux brevets d'invention en temps de guerre ou de danger de guerre, etc. (n° 251, du 21 mai 1943; n° 369, du 22 juin 1944) . . . . .		130

Décrets portant application aux ressortissants suédois de la loi précitée (n° 354, du 17 juin 1943; n° 360, du 22 juin 1944) . . . . .	Pages 130	Décrets concernant l'application de la loi précitée dans les rapports avec la Hongrie (n° 942, du 31 décembre 1943; n° 370, du 22 juin 1944) . . . . .	Pages 130
Décrets portant application de la loi précitée, dans les rapports avec le <i>Reich</i> allemand et le Protectorat de Bohême et de Moravie, la Belgique, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse (n° 352 à 359, du 17 juin 1943; n° 361 à 368, du 22 juin 1944) . . . . .	130	Loi prolongeant la validité de la loi précitée (n° 358, du 22 juin 1944) . . . . .	130
Décrets prolongeant l'application de la loi précitée dans les rapports avec la Norvège (des 30 juin et 31 décembre 1943, n° 460 et 922; n° 371, du 22 juin 1944) . . . . .	130	Loi prolongeant la validité de la loi n° 550, du 30 juin 1942, qui contient des dispositions spéciales à l'égard des inventions intéressant la défense nationale ou l'approvisionnement, etc. (n° 359, du 22 janvier 1944) . . . . .	130
		<b>Suisse. — Législation intérieure.</b> — Loi fédérale sur la concurrence déloyale (du 30 septembre 1943) . . . . .	169

